

ACTIVITÉ PARTIELLE DANS LA PLASTURGIE DANGER POUR LES SALARIÉS

Branche PLASTURGIE (0292)

Après plusieurs réunions de négociations, les deux syndicats patronaux Plastalliance et la Fédération de la Plasturgie se sont entendus pour arriver à leurs fins alors qu'ils sont habituellement en désaccord. Ceci démontre clairement que ce n'est certainement pas pour l'intérêt des salariés de la branche. Ils ont obtenu la signature de la CFE/CGC ainsi que celle de la CFDT, cela au détriment des salariés de la Plasturgie.

La FNIC-CGT aura pesé de tout son poids dans cette négociation à sens unique patronal, qui, sur fond de pandémie, appelait les organisations syndicales à se rendre complices d'une régression des droits des salariés.

La volonté de la FNIC-CGT a été de vouloir protéger les salariés en demandant la neutralisation de l'activité partielle, s'opposant, de fait, au seul objectif patronal voulant faire payer l'addition aux salariés sur fond d'aubaine liée à la pandémie.

« Tout ce que le patronat attend de la mise en place de lois scélérates d'urgence sanitaire, c'est de nous supprimer nos droits les uns après les autres. »

Cet accord n'est pas un socle ni une base de négociation. Son objectif est de tout simplement mettre fin au droit de négociation des syndicats dans l'entreprise. Le patronat veut imposer cet accord qui ne prend en compte que 75 % de l'indemnisation pour les salariés tandis que les employeurs récupèrent 60 % de cette indemnisation. Ils ne répondent absolument pas aux attentes des salariés en proposant simplement une information-consultation des membres du CSE.

Un accord de branche doit être le socle mais en aucun cas s'imposer sans que les syndicats puissent négocier, avec l'appui des salariés. En agissant ainsi, le patronat veut essayer d'enlever toute possibilité de rapport de forces, nécessaire aux négociations.

De plus, dans cet accord rien ne garantit l'emploi dans l'ensemble du périmètre de l'entreprise.

Cela ne doit pas empêcher la lutte dans les entreprises pour les faire plier et avoir des garanties supplémentaires.

Plusieurs entreprises ont déjà négocié des APLD dans et en dehors du périmètre de la branche de la Plasturgie, avec une volonté de neutraliser l'activité partielle sur les droits des salariés.

Dans certaines entreprises des actions revendicatives gagnantes ont eu lieu amenant des garanties supérieures à l'accord de branche (l'accord est à disposition sur le site de la Fédération).

Nous ne pouvons accepter de voir chaque jour nos droits et libertés attaqués et, par la même occasion, de voir cette bourgeoisie patronale s'en mettre plein les poches. Ces patrons ont terminé l'année 2020 avec autant de bénéfices et de trésorerie qu'avant la pandémie, en nous plongeant dans une misère grandissante.

Nous devons dire STOP et nous engager dans la lutte pour reprendre ce qui nous appartient !

**LE 4 FÉVRIER TOUS DANS L'ACTION POUR
L'EMPLOI, LES SALAIRES,
LES 32 H ET LES RETRAITES.**